

Déclaration de conformité de la Direction de Dachser Group SE & Co. KG (2020)

Le système de gestion de la conformité de Dachser, avec sa devise "Integrity in logistics", ne souligne pas seulement la combinaison durable de la théorie et de la pratique. C'est un signal sans équivoque pour tous les partenaires commerciaux que, chez Dachser, d'excellentes solutions logistiques sont associées à un engagement clair de respect des règles légales.

De nos jours, il est impossible d'imaginer des entreprises modernes sans conformité. C'est comparable au système de navigation d'une voiture. En logistique notamment, il est impossible d'imaginer la conduite d'un véhicule sans ce support technique. On considère comme acquis que cette aide est facilement disponible.

La conformité peut être très bien comparée à un tel système, mais reste toujours "humaine". L'appareil de navigation est un pilote intelligent et important sur des routes connues ou inconnues. Le système d'assistance aide l'utilisateur à planifier des itinéraires et à les rendre sûrs. Il signale les points de danger possibles et propose des alternatives d'action judicieuses. Toutefois, il ne remplace pas la réflexion indépendante et la prise de décision responsable. La navigation peut indiquer le chemin, éviter les mauvaises routes et les impasses, et aider à économiser du temps et des efforts. Mais en fin de compte, l'utilisateur doit toujours partir seul, prendre le volant en main et avancer dans le cadre des règles et des lois.

La conformité n'est pas non plus une voie à sens unique. Il s'agit plutôt d'une autoroute à plusieurs voies, où chaque conducteur doit faire preuve de considération envers les autres participants en respectant les règles de circulation généralement applicables.

Un élément essentiel de notre système de gestion de la conformité est le respect inconditionnel des règles du droit de la concurrence et du droit des cartels. DACHSER est attaché au principe de la concurrence libre et loyale et respecte les forces du marché. La politique de DACHSER est de mener toutes ses activités conformément aux lois applicables en matière de concurrence et d'antitrust. Toute collusion, accord ou coordination avec la concurrence, ainsi que tout échange de données ou d'informations anticoncurrentiel, est absolument interdit et constitue une conduite commerciale inacceptable pour DACHSER. Toute infraction à cette règle entraînera des conséquences en matière de droit de la concurrence et de droit des cartels ainsi qu'en matière de droit du travail.